

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONARIAL - EXERCICE 2021

APICIL AM - 2022

Echelle de confidentialité	Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Nul	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion.

SOMMAIRE

1.	POLITIQUE DE VOTE	3
2.	EXECUTION DES VOTES	3
3.	ANALYSE DES RESOLUTIONS	4

Compte Rendu de la politique d'engagement actionnarial - Exercice 2021

PREAMBULE

La société de gestion de portefeuille APICIL AM a mis en place une politique de vote conformément à l'article 321-132 du règlement général de l'AMF.

Le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote exprimé en données quantitatives et qualitatives. Il présente également le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de surgir entre la Société de Gestion et les émetteurs.

Le présent compte rendu a trait à la période écoulée ayant débuté le 1^{er} janvier 2021 et s'étant achevée le 31 décembre 2021.

1. POLITIQUE DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 321-132 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la politique de vote d'APICIL AM présente les conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Cette politique de vote durable est disponible sur le site internet.

2. EXECUTION DES VOTES

Les votes ont été effectués en 2021 selon les principes suivants :

	Seuil de détention fixé par rapport au portefeuille	Zone géographiques couvertes	Conseil	Validation des votes	Politique
OPC ISR	Seuil de 1%	Toutes	ISS	Automatisé sauf si analyse différente de la gestion	Politique de vote APICIL AM
OPC non ISR	Seuil de 2%				
OPC dédiés (Groupe APICIL)	Pas de seuil	Valeurs françaises uniquement	Proxinvest	Envoi bulletin	Politique Groupe Apicil

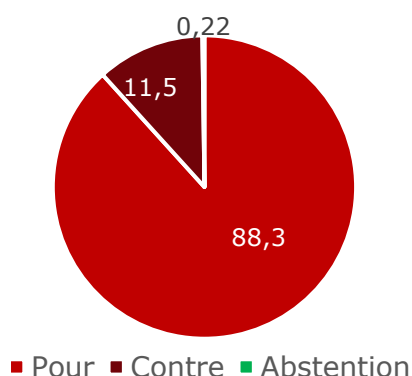
Les votes sont effectués sur le périmètre suivant :

Fonds	Gestion ISR
Roche-Brune Euro PME	Non
Roche-Brune Europe Actions	Oui
Roche-Brune zone Euro Actions	Oui
Stratégie Alimentation	Non
Stratégie France ISR	Oui
Stratégie Consommation - Luxe & Low Cost	Non
Stratégie Euroactions dividende	Non
Stratégie EuroCovered Actions Matières Premières	Non
Stratégie France	Non
Stratégie France Equilibre	Non
Stratégie Allemagne ISR	Oui
Stratégie Europe ISR	Oui
Stratégie Indice Or	Non
Stratégie Indice Pierre	Non
Stratégie International	Non
Stratégie Rendement	Non
Stratégie Santé	Non
Stratégie Techno	Non
Stratégie Télécom	Non

Nombre d'assemblées générales pour lesquelles APICIL AM a exercé des droits de vote :

	Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet	Nombre d'abstention
OPC ISR	136	4431	10%	0
OPC non ISR	224	5758	13%	2
Fonds dédiés (Groupe Apicil)	50	1162	28%	0

3. ANALYSE DES RESOLUTIONS



APICIL AM est assistée dans l'analyse des résolutions par les prestataires de conseil PROXINVEST et ISS. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes au travers d'une plateforme. Des 10189 résolutions votées, 1172 ont été désapprouvées, dont 1144 contre le management.

Synthèse des votes par catégorie sur les OPC ouverts (ISR et non ISR)

Catégorie de résolution	Nombre de résolutions	Vote contre	Taux de rejet par catégorie	Abstention
Dispositifs Anti-OPA	68	41	60%	
Structure financière	1863	246	13%	
Transactions stratégiques	161	14	9%	
Equilibre des pouvoirs	3232	345	11%	1
Politique et comité de rémunération	2407	460	19%	
Transparence de l'information financière	2255	37	2%	1
Résolutions Actionnaires	114	26	23%	
Résolutions Sociales	2	2	100%	
Autres	87	1	1%	
Total général	10189	1172	12%	2

Trois grandes catégories de résolutions expliquent la majorité des votes négatifs :

1. Structure financière et dispositif anti-OPA (émissions/rachats de titres de capital/control de capital) : ce type d'opérations concerne notamment les augmentations de capital, les rachats d'actions. Les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription sont toujours refusées, car elles privent l'actionnaire minoritaire de la possibilité de maintenir sa participation relative au capital de la société, lui faisant courir le risque de se voir diluer. Les opérations sur le capital possible en période d'offre publique sont également refusées, car elles peuvent constituer un dispositif anti-OPA qui n'est pas dans l'intérêt de l'actionnaire minoritaire.

2. Équilibre des pouvoirs (les nominations et révocations des organes sociaux) : APICIL AM souhaite que les conseils d'administration et les conseils de surveillance soient composés de manières homogènes, reflétant la composition actionnariale de la société. La principale raison des votes négatifs est le manque d'administrateurs indépendants au sein des conseils qui incite à refuser tout nouvel administrateur non libre d'intérêts. APICIL AM s'oppose également à la nomination d'administrateurs non disponibles, c'est-à-dire exerçant un trop grand nombre de mandats dans d'autres conseils de sociétés cotées. APICIL AM attend également des sociétés qu'elles démontrent des efforts en matière de diversité des profils.

3. Politique et comité de rémunération : APICIL AM s'est opposée aux plans de rémunération des dirigeants qui n'étaient pas suffisamment transparents par rapport aux pratiques de marché.

Une observation des politiques de rémunération en 2021 tant en Europe, US qu'en France montre que les politiques de rémunérations ont été revues en raison de la Covid. Cependant, les sociétés qui n'ont pas revu leur politique et qui ont appliqué les politiques de rémunération établies avant la pandémie se sont basées sur des budgets ou des guidances qui ont conduit à des bonus au-delà de la cible.

De façon générale, Apicil AM soutient toute résolution dont l'objet encourage des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise. À ce titre, nous soutenons les résolutions appelant à plus de transparence sur la stratégie ou politique RSE générale de l'entreprise.

A titre d'exemple :

Emetteur « Total (Vote « Pour ») » : Nous souhaitons que son engagement soit plus ambitieux afin d'atténuer l'empreinte carbone. L'entreprise exprime sa vision et ses engagements concernant son plan de neutralité carbone d'ici 2050. Il s'agit d'une nouvelle initiative qui permet aux actionnaires de Total d'avoir un vote consultatif direct sur l'ambition de neutralité carbone de l'entreprise.

Emetteur « Exxon Mobil Corporation (Vote « Pour ») » : L'entreprise et ses actionnaires bénéficieront d'un examen de la manière dont les positions de lobbying de l'entreprise et de ses associations professionnelles s'alignent sur l'Accord de Paris, en particulier à la lumière des risques croissants pour l'entreprise liés au changement climatique.

Répartition des votes par zone géographique

Pays	Abstention	Contre	Pour	Total général	Vote contre en %
Australie		3	24	27	11%
Autriche		5	30	39	13%
Belgique		23	120	178	13%
Bermuda			14	14	0%
Canada	2		97	99	0%
Finlande	1	30	251	443	7%
France		905	5109	6027	15%
Allemagne		81	1394	1576	5%
Irlande			46	46	0%
Italie		43	172	217	20%
Japan		3	32	35	9%
Jersey			18	18	0%
Luxembourg		2	30	34	6%
Pays-Bas		34	473	714	5%
Portugal			12	12	0%
Espagne		27	476	521	5%
Suisse			35	36	0%
Royaume - Uni	1	4	199	204	2%
États-Unis	18	12	463	514	2%
Total général	22	1172	8995	10754	

10 % des assemblées de sociétés ont fait l'objet d'au moins un vote de contestation. La principale raison d'abstention concerne la non-indépendance des candidats au conseil d'administration notamment pour deux émetteurs aux États-Unis (T-Mobile et Oracle Corp).

4. Engagement Actionnarial

Les orientations de vote incitent les entreprises pour lesquelles nous exerçons les droits de vote à prendre en compte notamment les thématiques extra financières.

Par un dialogue constructif et approfondi, APICIL AM souhaite inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. APICIL AM n'a néanmoins pas engagé de démarches individuelles, ni collectives sur l'année 2021. L'engagement sera renforcé en 2022.